



CD88
Comité
Départemental
Vosges

COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DES VOSGES
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 02 mars 2024.

Les membres ont élargé la feuille de présence et se sont réunis en assemblée générale mixte au club house du Golf des Images d'Epinal
L'assemblée générale est présidée par Mr Guy FRANCAIS
Est nommé secrétaire de séance Mme Michèle LAURENT

Membres du comité : 6

Membres présents pour les votes de délibération : 6

Sont tenus à la disposition de l'Assemblée les Statuts et le Règlement Intérieur du Comité Départemental de Golf des Vosges. Ces pièces sont à la disposition des membres depuis plus d'un mois avant la date de la présente Assemblée et les membres ont eu la possibilité de poser toutes questions en vue de cette Assemblée.

Après :

- Exposé des nouveaux statuts et règlement intérieur
- Lecture du rapport moral du Président
- Lecture du rapport d'activité et financier
- Discussion,

l'Assemblée Générale a procédé aux délibérations suivantes :

DECISIONS EXTRAORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des statuts et 02/03/2024

Approbation du Règlement intérieur du 02/03/2024

La résolution est : *OUI*

DEUXIEME RESOLUTION

Changement d'adresse du siège du Comité.

Nouvelle adresse : Guy FRANÇAIS – Résidence Plaisance, Allée Michel Dormois – 88800 VITTEL

La résolution est : *OUI*



CD88
Comité
Départemental
Vosges

DECISIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION : PV DE L'AG 2023

Approbation du PV de l'AG 2023

La résolution est : OUI

DEUXIEME RESOLUTION : Rapport Moral du Président

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral du président du CD88 Golf pour 2023, approuve ce rapport.

La résolution est : OUI

TROISIEME RESOLUTION : Rapport Financier et bilan de l'année 2023

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport et bilan financier du CD88 Golf pour 2023, approuve ce rapport et bilan. Il est décidé d'affecter le résultat 2023 : 1486,92€ en totalité en report à nouveau

La résolution est : OUI

QUATRIEME RESOLUTION : Budget Prévisionnel

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et dépenses, approuve le projet de budget annuel pour 2024 tel qu'il lui a été présenté.

La résolution est : OUI

CINQUIEME RESOLUTION : Cotisation annuelle

L'Assemblée générale fixe le montant de la cotisation :

Le montant des cotisations club est proposé à 25 Euros par voie électorale de chaque club

La résolution est : OUI

SIXIEME RESOLUTION : Cooptation d'un nouveau membre au bureau du Comité

Sur proposition du bureau directeur du comité, il est demandé à l'Assemblée Générale de valider une cooptation qui a été faite pour compenser l'indisponibilité d'un 1 membre du bureau. L'Assemblée Générale valide la cooptation de Monsieur Daniel Galmiche.

La résolution est : OUI

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau directeur.

Le Président
Guy FRANCAIS

Le secrétaire général
Gérard BERDAL

La Trésorière
Michèle LAURENT